

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **87402900.2**

51 Int. Cl.4: **A47F 1/00**

22 Date de dépôt: **18.12.87**

30 Priorité: **24.12.86 FR 8618157**

43 Date de publication de la demande:
03.08.88 Bulletin 88/31

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI LU NL SE

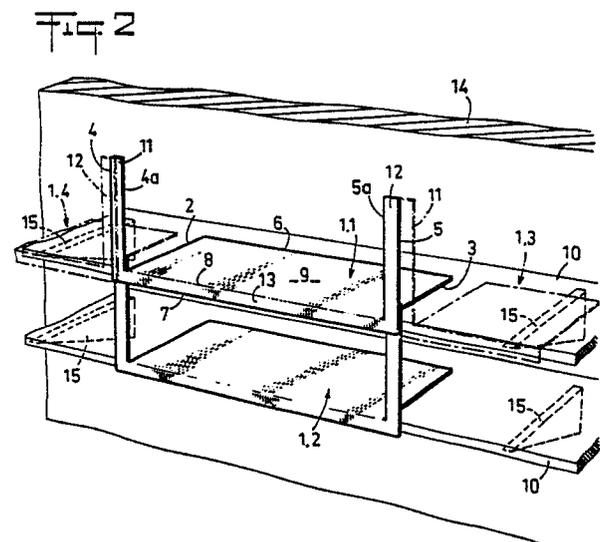
71 Demandeur: **Zlotek, Marek**
100, rue Béranger
F-92320 Chatillon(FR)

72 Inventeur: **Zlotek, Marek**
100, rue Béranger
F-92320 Chatillon(FR)

74 Mandataire: **Caunet, Jean et al**
Cabinet BEAU DE LOMENIE 55, rue
d'Amsterdam
F-75008 Paris(FR)

54 **Elément d'habillage pour étagères et présentoir composé de tels éléments.**

57 L'élément d'habillage est constitué par une plaque sensiblement rectangulaire présentant deux fentes (2,3) substantiellement parallèles aux côtés transversaux (4,5) et une ligne de pliage (8) reliant les extrémités borgnes de ces fentes de façon substantiellement parallèle au côté longitudinal (7), cette plaque comportant, après pliage suivant la ligne précitée, un entourage en U qui s'étend perpendiculairement à l'assise centrale (9) destinée à reposer sur une étagère (10) et dont les branches latérales constituent des faux montants (11, 12) tandis que son âme forme un rebord (13) recouvrant le chant de cette étagère.



Élément d'habillage pour étagère et présentoir composé de tels éléments.

Dans certains magasins, les produits à vendre sont stockés et exposés sur des étagères afin que la clientèle se serve et réunisse dans un chariot ou un panier l'ensemble de ses achats avant de passer à la caisse.

Dans ce type de vente, les produits à promouvoir sur lesquels l'attention de la clientèle doit être attirée sont difficiles à bien présenter, dès lors qu'ils se trouvent rangés et exposés sur les mêmes étagères et dans les mêmes conditions que les autres produits.

De telles étagères sont en général montées en porte-à-faux sur des consoles fixées, de façon démontable, sur un panneau vertical postérieur. Par suite, la façade des lignes de meubles d'exposition est entièrement dégagée et les étagères sont accessibles par devant sur toute leur longueur.

La présente invention a pour but de concevoir un élément d'habillage décoratif, destiné à être posé sur les étagères et à en être déposé, facilement et sans l'aide d'un outil, afin de constituer par superposition et éventuellement par juxtaposition, un présentoir attractif en forme de casier à niches multiples dont les encadrements attirent l'oeil. Concomitamment, un tel élément doit être facilement stockable sous faible encombrement et son prix de revient doit être modique.

Dans ce but et conformément à l'invention, l'élément d'habillage est constitué uniquement par une plaque métallique sensiblement rectangulaire présentant deux fentes substantiellement parallèles aux côtés transversaux et une ligne de pliage reliant les extrémités borgnes de ces fentes de façon substantiellement parallèle au côté longitudinal, cette plaque comportant, après pliage suivant la ligne précitée, un entourage en U qui s'étend perpendiculairement à l'assise centrale et dont les branches latérales constituent des faux montants tandis que son âme forme un rebord recouvrant le chant de cette étagère.

Selon une caractéristique importante de l'invention, les marges des faux-montants et du rebord sont découpées en correspondance avec le profil d'esthétique choisi pour la présentation, ce qui permet simplement en faisant varier la découpe, une évolution sans limite de l'esthétique accompagnant chaque lancement de produit.

L'invention s'étend en outre à tout présentoir comprenant au moins deux éléments superposés dont les faux montants sont alignés et se recouvrent à leurs extrémités et/ou au moins deux éléments juxtaposés dont les faux-montants sont jointifs et/ou partiellement au moins superposés.

Le brevet US numéro 2 888 148 décrit un prolongateur d'étagère permettant d'accroître

l'étendue de stockage vers l'avant de cette étagère. Le prolongateur est réalisé en carton de façon que des rebords repliés sur eux-mêmes et verrouillés par des pattes à emboîter dans des lumières confèrent à cette structure en carton une rigidité telle qu'elle puisse supporter les produits normalement posés sur l'étagère principale ce que la plaque de carton sans les rebords ne parviendrait pas à faire. En outre, ces rebords présentent des encoches pour que le prolongateur puisse être emboîté sur l'étagère principale et ne risque par conséquent pas de basculer vers l'avant et le bas sous le poids du chargement.

Le brevet US numéro 1.951.415 décrit un dispositif pour l'étalage de marchandises. Ce dispositif est lui aussi en carton et constitué par une partie postérieure et une partie inférieure liées entre elles au moyen de pattes.

La partie postérieure comporte une paroi formant le fond, deux parois latérales et deux rebords frontaux.

La partie antérieure comporte une tablette horizontale faisant corps en raison du pliage du carton avec un entourage de très faible hauteur. Il est important de noter que la tablette n'est pas destinée à reposer sur une étagère puisque ce sont les bords inférieurs des parois de la partie postérieure et de l'entourage de la partie antérieure qui reposent sur ladite étagère, la tablette étant alors supportée par son rebord postérieur pénétrant derrière la patte et par les côtés de l'entourage qui sont fixés aux rebords frontaux de la partie postérieure. En fait, il s'agit d'un présentoir en forme de caisson et il semble difficile d'extraire de cet ensemble la tablette et son entourage sans tenir compte du reste. D'ailleurs, les montants de l'entourage ont une hauteur limitée, de sorte que l'entourage ne peut pas constituer par lui-même seulement le présentoir. C'est sa combinaison avec la partie postérieure qui confère à l'ensemble l'aspect attractif.

Il est donc clair que ces deux documents n'apportent pas un enseignement apte à suggérer, la présente invention telle qu'elle est définie dans ce qui précède.

Divers autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de l'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 est une vue en plan illustrant, avant pliage, en trait plein, une forme de réalisation d'un élément d'habillage conforme à l'invention et en trait mixte, l'une des variantes possibles,

- la figure 2 est une perspective montrant, en trait plein fort, un présentoir composé de deux éléments formés par pliage et superposés en reposant sur les étagères d'un meuble d'exposition représenté en trait plein fin, cette perspective montrant également en trait mixte l'extension du présentoir par juxtaposition d'autres éléments identiques sur la même étagère, éléments dont les faux montants sont à gauche superposés et à droite posés bord à bord.

Comme le montre la figure 1, chaque élément 1 est constitué par une plaque rectangulaire qui, dans l'exemple choisi, est en métal laqué. Deux fentes borgnes 2, 3 sont découpées dans la plaque parallèlement aux côtés transversaux 4, 5 de celle-ci. Elles débouchent sur le côté longitudinal postérieur 6 de ladite plaque, alors que leurs extrémités borgnes sont écartées du côté longitudinal antérieur 7 et reliées par une ligne de pliage 8 parallèle à ce dernier.

Les fentes 2, 3 et la ligne 8 délimitent un entourage en U qui, par pliage suivant cette ligne (figure 2), s'étend perpendiculairement à la partie restante 9 de la plaque formant assise et destinée à reposer sur une étagère 10 du meuble d'exposition représenté en trait fin. Les deux branches latérales 11, 12 de cet entourage constituent des faux montants, tandis que l'âme 13 dudit entourage forme un rebord prévu pour recouvrir et masquer le chant de l'étagère considérée.

Dans l'exemple représenté en trait plein sur les figures 1 et 2, les bords 4, 4a, 5, 5a des faux montants 11, 12 sont droits et parallèles entre eux ; de même, le bord inférieur 7 du rebord 13 est droit et parallèle à la ligne de pliage 8.

Mais il est bien évident que ces bords peuvent être conformés différemment pour changer d'aspect esthétique. Par exemple, ces bords peuvent être chantournés comme cela est représenté en trait mixte sur la figure 1.

Le meuble d'exposition évoqué dans ce qui précède comprend des étagères 10 posées en porte-à-faux pour que leur façade soit complètement dégagée et que leur contenu soit accessible sans aucune gêne. Un tel meuble peut comporter un panneau vertical postérieur 14 faisant corps, d'une façon rigide et stable, avec une semelle. Des consoles 15 sont montées sur le panneau et supportent les étagères 10.

Des éléments d'habillage 1 tels que décrits dans ce qui précède, sont normalement posés sur ces étagères afin de constituer un présentoir à niches dont l'agencement est essentiellement variable.

Un premier agencement de base est illustré en trait plein sur la figure 2. Deux éléments 1.1 et 1.2 sont superposés de façon que les faux montants 11, 12 de l'élément supérieur 1.1 recouvrent l'extrémité haute des faux montants de l'élément inférieur 1.2 qui sont alignés avec les précédents.

Un deuxième agencement de base est illustré à droite de la figure 2 en trait plein et en trait mixte. Deux éléments 1.1 et 1.3 sont juxtaposés sur la même étagère pour que leurs faux montants 12, 11 respectivement soient posés bord à bord.

Un troisième agencement de base est illustré à gauche de la figure 2 en trait plein et en trait mixte. Deux éléments 1.1 et 1.4 sont juxtaposés sur la même étagère pour que leurs faux montants 11, 12 respectivement se chevauchent partiellement (figure 2) ou complètement.

Bien entendu, dans ces agencements de base, les éléments 1 peuvent être plus nombreux et tous ces agencements peuvent être combinés entre eux en correspondance avec l'aspect choisi pour le présentoir.

Il est indiqué dans ce qui précède que chaque élément est en métal plié. Il est évident que d'autres matériaux et d'autres techniques de conformation peuvent être mis en oeuvre. Ainsi, les éléments peuvent être en matière plastique formée à chaud, en panneaux de contreplaqué collés ou autres.

Revendications

1.-Elément d'habillage pour étagères, notamment d'un magasin, destiné à former un présentoir, caractérisé en ce qu'il est constitué uniquement par une plaque (1) métallique sensiblement rectangulaire présentant deux fentes (2, 3) substantiellement parallèles aux côtés transversaux (4, 5) et une ligne de pliage (8) reliant les extrémités borgnes de ces fentes de façon substantiellement parallèle au côté longitudinal (7), cette plaque comportant, après pliage suivant la ligne précitée, un entourage en U qui s'étend perpendiculairement à l'assise centrale (9) destinée à reposer sur une étagère (10) et dont les branches latérales constituent des faux montants (11, 12), tandis que son âme forme un rebord (13) recouvrant le chant de cette étagère.

2.-Elément d'habillage selon la revendication 1, caractérisé en ce que les marges des faux montants et du rebord sont découpées en correspondance avec le profil d'esthétique choisi pour la présentation.

3.-Présentoir comprenant au moins deux éléments (1.1, 1.2), selon la revendication 1 ou 2, superposés,

caractérisé en ce que les faux montants (11, 12) de ces éléments sont alignés et se recouvrent à leurs extrémités.

4.-Présentoir comprenant au moins deux éléments (1.1, 1.3), selon la revendication 1 ou 2, juxtaposés sur une même étagère,

5

caractérisé en ce que les faux montants (11, 12) de ces éléments sont jointifs.

5.-Présentoir comprenant au moins deux éléments (1.1, 1.4), selon la revendication 1 ou 2, juxtaposés sur une même étagère,

10

caractérisé en ce que les faux montants (11, 12) de ces éléments sont partiellement au moins superposés l'un à l'autre.

15

20

25

30

35

40

45

50

55

4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
D,Y	US-A-2 888 148 (MEYERS) * Colonne 1, lignes 19-47; colonne 2, lignes 33-57; figures 1,2 *	1,2	A 47 F 1/00
D,Y	US-A-1 951 415 (HORWATH) * Page 1, lignes 39-50; figure 3 *	1,2	
A	US-A-1 895 041 (KARFIOL) * Page 1, lignes 48-98; figures 1-5 *	1,2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 47 F A 47 B B 44 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 28-03-1988	Examineur OFFMANN P.A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			